

**Organisation
internationale
du Travail**

OIT - Genève

**Organisation
des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture**

UNESCO - Paris

**Organisation Mondiale
de la Propriété
Intellectuelle**

OMPI - Genève

ILO/UNESCO/WIPO/ICR.20/1 Prov.

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 septembre 2009

**CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION
DES ARTISTES INTERPRÈTES OU EXÉCUTANTS,
DES PRODUCTEURS DE PHONOGRAMMES ET
DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION
(CONVENTION DE ROME, 1961)**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
Vingtième session ordinaire**

Genève, 7 - 9 septembre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

établi par le Secrétariat

1. Ouverture de la session (salle A, 7 septembre 2009, 10 heures)
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
4. États parties à la Convention de Rome : situation actuelle
(document ILO/UNESCO/WIPO/ICR.20/2)

/...

5. États qui ne sont pas parties à la Convention de Rome mais qui sont parties aux conventions internationales sur le droit d'auteur visées à l'article 24 de la Convention de Rome : situation actuelle (document ILO/UNESCO/WIPO/ICR.20/3)
6. États parties à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (Convention phonogrammes), à la Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite (Convention satellites) et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) (document ILO/UNESCO/WIPO/ICR.20/4)
7. Rapport sur les activités d'assistance et de formation menées par les trois organisations à l'intention des pays en développement et visant à promouvoir la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (document ILO/UNESCO/WIPO/ICR.20/5)
8. Avenir de la Convention de Rome : rapport sur les activités internationales relatives aux questions influant sur les droits des interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (document ILO/UNESCO/WIPO/ICR.20/6)
9. Proposition d'amendement de l'article 11 du règlement intérieur (document ILO/UNESCO/WIPO/ICR.20/7)
10. Autres questions
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la session

[Fin du document]